

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

25/10/2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc.), MM .LIVOTI, AMOUROUX, Mme GRANGE, MM ROQUEBERT , CELLIER, DESHONS (Proc.), Mmes COURTOUX , AGUILA.

Absents excusés : M. EVIN (Proc. M. DESHONS)
Mme SANDY (Proc. Mme AIMONE-CAT).

Absente : Mme DALLA-ZANNA

D.C.M. N° 11-12

Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaufferie.

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments de l'ancien site Elf, aujourd'hui propriété de la Commune hébergent deux locataires : ENEDIS et VITESCO.

Monsieur le Maire ajoute que le chauffage est assuré par une chaudière fioul, ancienne, avec un rendement faible, son remplacement doit être envisagé. Monsieur le Maire suggère qu'une aide soit demandée à l'ADEME et la REGION Occitanie concernant l'étude énergétique d'une chaufferie bois incluant une analyse comparée avec d'autres solutions.

Monsieur le Maire précise que le Bureau d'Etudes EREAH pourrait faire l'étude pour un montant de **QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (4 800 €) H.T.**

Plan de financement prévisionnel de l'étude :

Etude énergétique chaufferie bois - analyse comparée avec d'autres solutions

- Montant H.T : 4 800 €

- TVA (20 %) : 960 €

- Total TTC : 5 760 €

.../...

Plan de financement prévisionnel

	Taux	Montant participation
ADEME	35 %	1 680 €
REGION	35 %	1 680 €
COMMUNE	30 %	1 440 €
TVA	20 %	960 €

OUI, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver la réalisation d'une étude énergétique d'une chaufferie bois par le Bureau d'Etudes « EREAH pour un montant H.T de **QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (4 800 €)**,
- de demander une subvention à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la REGION Occitanie, pour le financement de ladite étude énergétique,
- de mandater Monsieur le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **09.11.2021**
Pour extrait conforme

En Mairie, le 12 novembre 2021

Le Maire,
Christian SANS

